

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, FÉVRIER Sabrina, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, RENARD Fanny, BLOSSIER Jean-Bernard, LUZU-DUFOURD Céline, MARQUIER Rozenn et GENDRON Philippe.

ABSENT : Mme TRIBOUDEAU Audrey (donne pouvoir à M. DROUIN Hervé)

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme RENARD Fanny

Le compte rendu de la réunion du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du budget primitif 2022 – budget principal, commune Délibération n° 17 – 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 de la commune de Rouez qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 902 385,57 € en section de fonctionnement,
- 724 199,80 € en section d'investissement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Vote du budget primitif 2022 – budget assainissement Délibération n° 18 – 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2022 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 63 959,20 € en section d'exploitation,
- 88 713,04 € en section d'investissement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Reprise des provisions pour dépréciations des créances Délibération n° 19 – 2022

Le Maire rappelle que par délibération du 16 mars 2021, le conseil municipal à provisionner le compte 6817 pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 40 €. Il s'agissait d'une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme.

Considérant que cette provision n'a pas été utilisée en 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE le Maire de faire une reprise des provisions pour dépréciations des créances à hauteur de 40 € au compte 7817.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. SACEM – souscription d’un contrat unique pour les événements communaux Délibération n° 20 - 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les communes de moins de 5 000 habitants, les Mairies ont la possibilité de conventionner avec la SACEM pour prendre en charge les frais de sonorisation (diffusion de musique, concerts...) des activités et animations en musique pour les associations du territoire communal. Cette démarche simplifie les procédures et permet de réduire les coûts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

AUTORISE le Maire à souscrire à un contrat unique auprès de la SACEM pour les événements communaux

CHARGE le Maire d’effectuer toutes les démarches afférentes.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Désignation d’un membre au collège des fondateurs de la fondation Serge et Andrée Le Grou

Un conseil d’administration de la Fondation Serge et Andrée Le Grou s’est tenu le 22 février 2022. Lors de ce conseil d’administration était à l’ordre du jour, le tirage au sort d’un des membres du collège des fondateurs.

Pour rappel, M. et Mme Le Grou ont désigné par voie testamentaire, la commune de Rouez légataire universel de leur fortune. Charge à la commune de payer les droits de succession, de construire 50 logements pour personnes âgées nécessiteuses, qui payeront un loyer suivant leur revenu, charge également à la commune, de créer une fondation.

La commune a alors créé une fondation qui a été reconnue d’utilité publique, par décret en date du 13 Mars 2018.

Pour la constitution du 1^{er} conseil d’administration, M. et Mme Le Grou avaient désigné des personnes physiques dans les collèges des membres fondateurs, ainsi que dans les collèges des personnes qualifiées.

Pour le collège des membres fondateurs, il est composé de 3 personnes :

- La commune de Rouez, personne morale qui apporte la dotation
- M. Paul Melot, personne physique désignée par M et Mme Le Grou
- M. Jean-Jacques François, personne physique désignée par M et Mme Le Grou

Il est précisé dans les statuts de la fondation que « les personnes physiques, du collège des membres fondateurs, sont élus pour 4 ans. A l’expiration des mandats des personnes physiques précitées, et à l’exception de la Commune de Rouez, ayant apporté la dotation, les membres du collège des fondateurs sont nommés pour une durée de 4 ans et renouvelés tous les deux ans. Leur mandat est renouvelable. Lors du 1^{er} renouvellement, les noms des membres sortants seront désignés par voie du sort ».

Le mandat de ces deux personnes précitées arrive à échéance en 2022.

Ainsi, lors du conseil d’administration du 22 février 2022, M. Jean-Jacques François a été désigné sortant par voie du sort.

Il appartient donc, conformément aux statuts de la fondation et du règlement intérieur en vigueur, de procéder à la désignation du renouvellement de ce membre du collège des fondateurs.

En date du 22/03/2022, la mairie par courrier de M. Le Sous-Préfet de Mamers, recevait les modalités de désignation d’un membre fondateur au sein du conseil d’administration de la fondation Serge et Andrée Le Grou ; à savoir la confirmation que la commune de Rouez est invitée à désigner parmi ses conseillers municipaux celui ou celle qui sera appelée à la représenter au sein du conseil d’administration de la Fondation Le Grou. Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal, en vue de succéder au sein du conseil d’administration à M. Jean-Jacques FRANCOIS, dont le mandat parmi le collège des membres fondateurs est arrivé à expiration suite au tirage au sort effectué lors du conseil d’administration du 22 février 2022 (cinquième résolution). Il est à signaler que la durée du mandat de la nouvelle personne à nommer par la commune est de 4 ans, selon les statuts et le règlement intérieur actuel. Cela la distingue du représentant de la personne morale communale, premier membre fondateur, dont le mandat est de 6 ans, fonction actuellement exercée par M. Stéphane Brunet et dont le mandat se poursuit.

Le conseil municipal va désormais se réunir, en réunion de conseil municipal le lundi 4 Avril 2022 à 20h00 à la Mairie de Rouez, pour désigner parmi ses conseillers municipaux celui ou celle qui sera appelée à la représenter au sein du conseil d'administration de la Fondation Le Grou. Cette désignation interviendra par délibération.

Au préalable, les conseillers municipaux désirant être candidat devront présenter leur candidature auprès de la mairie par courrier ou par voie électronique, avant le 01/04/2022 au plus tard.

6. Point cantine

Aurélie GIRAUD a été recrutée par l'association de la cantine pour l'encadrement des enfants et l'aide à la préparation des repas. Le fonctionnement de la restauration est tripartite avec :

- L'association de la cantine qui est en charge de la production des repas
- La commune de Rouez qui est en charge de la surveillance des enfants
- La fondation qui met à disposition par convention les locaux et qui est moteur dans la prestation des repas pour les personnes âgées sur site.

Après une demie année de fonctionnement, il est désormais possible de pouvoir faire un 1er bilan qui justifie cette embauche. Cela permettra de pouvoir consolider le lien entre l'association de la cantine et la mairie, notamment sur l'encadrement des enfants.

Ce premier bilan est plutôt positif sur la gestion du repas (nouveau mode de réservation et de paiement), sur l'encadrement et les trajets école – cantine. A noter que pour le trajet, le maintien de 3 personnes est nécessaire pour encadrer les enfants.

Depuis le mois de septembre 2021, la fondation Serge et Andrée Le Grou a dû acheter ou remplacer du nouveau matériel. En effet, après utilisation, il s'avère que certains matériels n'étaient pas adaptés pour une cuisine qui doit produire des repas en aussi grande quantité. Également, il apparait que certains appareils, ont engendré des coûts importants au niveau des charges (transformation compliquée des produits, machine de lavage coûteuse en produits...). Il est important de souligner que le coût de fonctionnement de l'infrastructure pour la Fondation est d'environ 1 000 € par mois (fluide, chauffage, investissement matériel...)

L'association de la cantine produit également des repas pour le SIVOS de Bernay-Neuvy en Champagne. Cette mise en place a été coûteuse puisque cette livraison de repas se fait en liaison chaude. Malgré tout, à moyen terme, une production de repas en plus grand nombre et avec une transformation des produits dans les cuisines de la fondation, devrait permettre de diminuer le coût unitaire de production des repas. L'objectif du SIVOS de Bernay-Neuvy en Champagne, est de le réduire de leur budget restauration. L'association de la cantine de Rouez n'a pas la possibilité pour l'instant, de pouvoir diminuer le coût des repas au SIVOS et souhaite conserver les tarifs actuels.

Début avril, la commune de Bernay-Neuvy en Champagne doit se prononcer sur un renouvellement ou non de la convention pour prolonger ou non la prestation de repas pour l'année scolaire 2022-2023. Nous sommes sollicités par d'autres communes pour des prestations de repas scolaires.

7. Subvention à la cantine Délibération n° 21 – 2022

Dans le cadre du fonctionnement de la restauration scolaire, chaque année, la commune subventionne l'association de la cantine.

Ainsi, l'association de la cantine nous a présenté son budget de l'année scolaire 2021-2022 et nous sollicite pour le versement d'une subvention de 25 000€.

Le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention de 25 000€ à l'association de la cantine de Rouez.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le versement d'une subvention de 25 000 € pour le fonctionnement de la restauration scolaire sur la commune de Rouez ;

CHARGE le Maire de verser cette subvention.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8. Retour sur le conseil d'école

Le conseil d'école s'est tenu le 10/03/2022 à l'école les Tilleuls de Rouez.

Les projets de l'année scolaire 2021/2022 ont été présentés :

- Intervenant musique avec Yannick : les élèves ont fait des créations musicales autour des 4 éléments. Un spectacle était prévu mais le protocole et les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de le maintenir.
- le projet « cartes de voeux » a eu un franc succès auprès de nos anciens puisque les élèves ont eu une trentaine de réponses.
- Conteuse à la bibliothèque Le Grou : la fondation a payé à l'ensemble des élèves de l'école une intervenante qui a mis en scène une histoire. Frédérique Poslaniec a croisé deux albums pour ne faire qu'une histoire autour du thème de l'eau. Elle a raconté cette histoire de manière théâtralisée en faisant participer les enfants avec des chansons et des objets.
- Kapla : les élèves ont eu une intervenante le jeudi 24 février 2022. Chacun des groupes a eu 45 min à 1h d'activités. Les élèves étaient guidés dans les constructions à faire avec des conseils de l'intervenante. Cette action a été financée par l'APE à hauteur de 600 euros et la coopérative scolaire a payé les 300 euros restants.
- Intervention de la chambre de l'agriculture pour la classe de CM : les élèves ont identifié et classé des essences d'arbres issus de la plantation de haie d'il y a deux ans.
- École et Cinéma : les élèves de CP, CE et CM n'ont pas pu se rendre à la première séance qui était prévue courant décembre puisque les classes ont dû être fermées à ce moment précis pour cause de COVID. Les élèves ont tout de même pu voir les films puisqu'ils ont été diffusés dans les classes. Les élèves de cycle 2 sont allés voir leur deuxième film le 25 février. Le 11 mars, les maternelles sont allés à leur première séance et les CM à leur deuxième. Pour information, la mairie a pris en charge l'ensemble des coûts liés au transport pour ce projet. L'APE participe également à hauteur de 400 euros.
- Le printemps des poètes dans les classes de MS/CP et CM : les classes ont créé deux éphémérides qui seront diffusés dans les médiathèques partenaires du projet et sur LMTV.

Les projets encore à venir :

- Jardin : le printemps approchant les plantations dans le jardin vont pouvoir reprendre. L'école est à la recherche de parents, retraités, volontaires pour aider à désherber et à planter. L'école est aussi à la recherche de personnes pouvant apporter quelques conseils de calendrier de plantations et de récoltes.
- Interventions de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour élèves de cycle 2 le lundi 09 mai en classe et le vendredi 17 juin sur site naturel autour de la résidence Le Grou. Les objectifs de ces interventions seront d'initier les élèves à la biodiversité de proximité (notions de nature, milieu naturel, écosystème, focus sur le bocage, biodiversité faunistique et floristique, pyramide des chaînes alimentaires. Cette intervention a été travaillée en collaboration avec la mairie. Un rendez-vous avec la chambre de l'agriculture et M. Drouin Hervé a eu lieu avec l'équipe pédagogique. Cette intervention est notamment possible parce que la commune de Rouez est répertoriée site Natura 2000.
- les classes de CE et CM sont inscrites à une rencontre orientation dans le cadre des rencontres sportives. Les CE se rendront à Conlie et les CM à Sillé le Guillaume.
- Sortie d'école en lien avec le thème des 4 éléments : une sortie d'école avec tous les élèves est envisagée. Le projet s'orientera vers le site Echologia/ Aquaponia à Louverné (53). Cette sortie aura lieu le jeudi 12 mai. L'école est aujourd'hui en attente de confirmation de la structure d'accueil. Le car sera financé par la mairie. Le coût du parc serait de 9,90 euros par enfant.

Conseil école-collège

Il est à rappeler les axes engagés lors des conseils écoles-collège :

- compréhension des consignes et des énoncés
- l'échange de pratiques pour améliorer la prise en compte des besoins des élèves
- poursuite sur le climat scolaire

La principale adjointe de la cité scolaire Paul Scarron était venue faire une réunion d'informations à l'école le lundi 13 décembre.

Les CM2 iront faire leur journée d'intégration le jeudi 31 mars au collège Paul Scarron à Sillé le Guillaume.

Mme Garnier intervient toutes les deux semaines pour les CM2 jusqu'aux vacances d'avril pour une initiation à l'allemand.

Fonctionnement de l'école

- Bilan sur le protocole et les fermetures de classes en périodes 2 et 3

En deuxième période c'est-à-dire courant décembre. Les classes étaient fermées lorsque 3 élèves étaient déclarés positifs dans la classe. Dès qu'un élève était déclaré positif, l'ensemble de la classe devait aller faire un test PCR ou

antigénique pour le retour en classe. En l'absence de test, les élèves devaient s'isoler 7 jours. Nous avons donc fermé deux classes pendant une semaine : la classe de CE1/CE2 et la classe de CM1/CM2. En troisième période, à partir de janvier les classes ne fermaient plus au bout de 3 élèves positifs. Il fallait atteindre 25% de l'effectif pour qu'une classe ferme. Si un élève était déclaré positif, les élèves devaient faire un autotest à J0 puis fournir une attestation qui certifierait qu'il y aurait également des autotests de faits à J2 et J4. En l'absence d'autotest, les élèves devaient s'isoler 7 jours. A cette période-ci, nous avons fermé la classe de CM 7 jours. En cette quatrième période, le protocole évolue. Lorsqu'un élève est déclaré positif, les élèves doivent effectuer un autotest à J2. Les parents n'ont plus besoin de fournir d'attestation. A partir du lundi 15 mars, l'obligation du masque pour les élèves et les personnels en intérieur est levée.

- Évolution des effectifs et répartition pour l'année 2022/2023

A la rentrée prochaine, nous estimons les effectifs à :

Petite Section : 7 élèves

Moyenne Section : 15 ou 16 élèves

Grande Section : 9 élèves

CP : 8 ou 9 élèves

CE1 : 10 ou 11 élèves

CE2 : 11 élèves

CM1 : 11 ou 12 élèves

CM2 : 15 élèves

Potentiellement nous pourrions accueillir 1 élève en Toute Petite Section en cours d'année selon la liste des naissances sur notre commune. Ainsi pour l'année scolaire 2022/2023, l'école de Rouez pourrait accueillir 90 élèves. Il sera peut-être nécessaire de procéder à l'achat de mobilier (tables GS, tableau, bancs...)

- Bilan financier des actions mises en place pour le financement des sorties scolaires par la coopérative scolaire

Solde au 10/03/2022 : 2 683,60 euros

Opérations :

– Bénéfices des photos : + 519,90 euros

– Don de l'APE pour Noël : + 320 euros

– Kapla : - 300 euros

– Abonnement Bayard, Quotidien, cuisine, hiboutheque : - 253,75 euros

– Cinéma cycle 2 : 87,50 euros

- Relations avec les parents et les partenaires de l'école

Investissement des familles dans le Festival du livre

Ventes sur place, à l'école : 1 127,60 euros

Ventes sur internet : 87,86 euros

Soit un total de 1 215,46 euros.

Le Festival du livre reverse 20% des ventes à l'école sous forme de dons de livres soit 243,092 euros c'est-à-dire environ 60 euros / classe. L'école remercie les familles qui ont acheté des livres car cela a permis de choisir de très beaux livres pour nos bibliothèques de classe.

9. Kermesse de l'école

La fête de l'école aura lieu le dimanche 3 juillet 2022. Elle sera organisée par l'association des parents d'élèves. Un courrier de l'APE pour organiser la kermesse sur le périmètre du stade a été envoyé à la Mairie. La commission association va se réunir prochainement pour étudier cette demande.

10. Avis de coupure d'électricité

Un avis de coupure de courant pour travaux, sur la commune de Rouez, nous a été notifié par ENEDIS.

Les travaux auront lieu le Mardi 3 Mai 2022 de 09h30 à 12h00 sur les lieux-dits suivants :

- La Guyotière
- La Rousselière
- La Frogerie
- La Masure
- La Maison Neuve
- La Petite Raterie

- L'Ormeau
- La Frête
- La Gagnerie
- Les Tronchennières
- La Choperie
- La Grande Choperie

Les travaux auront lieu le Mardi 3 Mai 2022 de 08h30 à 11h00 sur les lieux-dits suivants :

- La Grimaudière
- La Piardière
- La Liaudière
- Saint Louis
- 6, la Croix Rouge
- Le Houx

11. Opération Argent de poche 2022

La communauté de communes renouvelle l'opération argent de poche pour les jeunes de notre territoire.

La commune de Rouez s'est inscrite dans ce dispositif. Ainsi, nous accueillerons deux jeunes sur la période du 11 au 13/07/2022. Les jeunes de la commune qui seraient intéressés doivent s'inscrire auprès de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au pôle intercommunal de Conlie. Le chantier retenu par la commune de Rouez sera des travaux à l'école dans le but de préparer la rentrée scolaire 2022-2023. Ces deux jeunes seront encadrés par deux conseillers municipaux : M. Philippe GENDRON et M. Jean-Bernard BLOSSIER.

12. Elections présidentielles

Elles se dérouleront :

- 1er tour : Dimanche 10 Avril 2022
- 2nd tour : Dimanche 24 Avril 2022

Le bureau de vote se tiendra à la Mairie de Rouez et sera ouvert de 8h00 jusqu'à 19h00.

A noter que l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales, recevront une nouvelle carte électorale.

13. Demande exploitation parcelle communal rue des Forges Délibération n° 22-2022

M. Jean-Claude PICHER, habitant de Rouez, a fait une demande en mairie par courrier, de pouvoir nettoyer une parcelle communale, d'une surface d'environ 2000m², située à proximité de la lagune, et de pouvoir y mettre des ovins.

De plus, la Mairie a fait l'acquisition d'une parcelle rue des Forges ; La commune mettra à disposition cette parcelle pour les habitants souhaitant faire du foin. Les candidatures devront être faites auprès de la mairie pour le 20/05/2022 au plus tard.

Le Maire propose au conseil municipal de :

- donner une suite favorable à la demande de M. Jean-Claude PICHER avec la mise à disposition gracieuse de cette surface de 2000m² moyennant l'entretien de la parcelle ;
- mettre à disposition gracieusement la parcelle rue des Forges (ex terrain Pierre GENDRON) d'une surface d'environ 1,2 Hectares pour y faire du foin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'attribution de la parcelle de 2000m² située à proximité de la lagune moyennant l'entretien de la parcelle à M. Jean-Claude PICHER ;

ADOPTÉ mettre à disposition gracieusement la parcelle rue des Forges (ex terrain Pierre GENDRON) d'une surface d'environ 1,2 Hectares pour y faire du foin

CHARGE le Maire donner une suite favorable à M. Jean-Claude PICHER et de pouvoir étudier les demandes d'exploitation de la parcelle rue des Forges suite aux candidatures reçues auprès de la Mairie.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

14. Sarthe Bike Tour

La commune de Rouez accueillera le Sarthe Bike Tour les 14 et 15 Mai 2022. Cet événement est organisé par Atypik Travel et Sarthe Tourisme.

Ces épreuves cyclistes, sous forme de raid, seront au départ et à l'arrivée de Rouez. L'objectif de cet événement est de pouvoir découvrir des lieux exceptionnels de notre département à vélo.

Mickaël LUZU conseiller municipal, a présenté cet événement aux différentes associations de Rouez afin de contribuer à cet événement. Il a également rencontré les organisateurs pour valider le lieu d'implantation de la manifestation. Cet événement se déroulera autour du gymnase.

Tout au long du week-end, les personnes pourront s'initier à différentes pratiques sportives. Les associations sportives de notre communauté de communes seront sollicitées.

Une aide en termes de bénévoles est faite par la structure organisatrice à la commune de Rouez.

L'organisation des repas sera à la charge des organisateurs. Un food truck est envisagé.

Sarthe Tourisme travaille sur la mise en place de la présence de producteurs locaux.

Le repas du samedi soir ne sera ouvert qu'aux participants au raid vélo.

A noter, le dimanche 15/05/2022 après-midi, la présence de joueurs du Mans Sarthe Basket.

15. Stage Automobiles Club de l'Ouest

La communauté de commune du Pays de Sillé et de la Champagne Conlinoise organise avec l'Automobile Club de l'Ouest, un stage gratuit de sensibilisation aux risques routiers pour les jeunes titulaires du permis de conduire.

Ce stage se déroulera sur une ½ journée le 22 avril 2022 sur le circuit des 24h du Mans avec une grande partie de conduite. Un courrier a été envoyé par la Mairie à tous les jeunes de la commune.

Pour participer à ce stage, les jeunes devront être titulaires du permis de conduire.

16. Ressources humaines communales

Mme Céline Beauchaine est arrivée à la Mairie de Rouez le lundi le 21/03/2022 (Mutation du Conseil Départemental de la Sarthe). Elle sera en double avec Mme Morgane Mézière sur le poste de secrétaire de Mairie jusqu'au 01/04/2022. Sur cette période, une passation s'effectuera sur les missions de secrétariat de Mairie. Un point bi-hebdomadaire sera réalisé avec les élus. Mme Morgane Mézière prendra ses nouvelles fonctions le lundi 04/04/2022 à la mairie de Moncé en Belin (mutation).

A noter, l'arrivée de Mme Aurélie GIRAUD à la cantine pour surveillance, encadrement, aide à production des repas, et tâches administratives. Elle est salariée de l'association de la cantine.

17. Questions diverses

- Le 1^{er} Mai 2022 aura lieu « La ronde du Muguet ». Cette randonnée cyclotouriste sera organisée par le Cyclo Club Suzerain. Deux parcours passeront sur notre commune (100 et 150km). Une centaine de cyclistes sont attendus sur notre commune où les organisateurs y mettront un ravitaillement.
- Une intervention de la gendarmerie est prévue le samedi 23/04/2022 à 10h00 à la Mairie, l'objectif est de rencontrer les membres des associations, les commerçants et artisans du village ainsi que le conseil municipal. Un courrier va être envoyé par la mairie aux différentes structures pour les inviter.

- Aménagement du carrefour du Petit Champagne : Le Conseil Départemental de la Sarthe nous a informé que les travaux ont été inscrits et se dérouleront sur l'année 2022.
 - o Le phasage serait le suivant :
Déplacement des réseaux fin 2^{ème} et début 3^{ème} trimestre 2022
Travaux 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2022
- Une chasse aux œufs est organisée le lundi de Pâques par le comité des fêtes et l'association des Parents d'Elèves de Rouez. Elle est gratuite et ouverte à tous les enfants de la commune. Elle se déroulera sur le terrain communal (rue de l'Abbaye).
- Un rangement de l'atelier communal a eu lieu le samedi le 19 mars 2022 et a été réalisé par le conseil municipal et l'agent technique communal.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 04/04/2022 à 20h00 à la mairie de Rouez.